

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2020

MODERNISATION DES OUTILS ET GOUVERNANCE DE LA FONDATION DU
PATRIMOINE - (N° 2361)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC13

présenté par
Mme Descamps, rapporteure

ARTICLE 6 BIS

Substituer aux mots :

« chargées de la culture »

les mots :

« compétentes en matière de culture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.